

Les images fixes numérisées à la Bibliothèque nationale de France

Constitution et traitement de la collection

Plusieurs départements au sein de la Bibliothèque nationale de France possèdent des fonds iconographiques importants : les départements spécialisés¹ notamment rassemblent plus de vingt millions d'images de toutes natures (enluminures, dessins, gravures, photographies, affiches...), et il faut bien sûr mentionner tout particulièrement le Département des estampes et de la photographie en charge du dépôt légal de l'image éditée, et qui possède sans doute la plus riche collection d'images fixes au monde.

Catherine Éloi

Bibliothèque nationale de France
Département de l'audiovisuel
catherine.eloi@bnf.fr

Les départements thématiques² ainsi que la Réserve des livres rares sur le site de Tolbiac disposent d'images dans leurs fonds grâce aux livres illustrés. Le Département de l'audiovisuel, pour sa part, est le dépositaire de la plus importante et de la plus ancienne collection phonographique, vidéographique et multimédia existant en France. Constitué tout d'abord grâce aux Archives de la parole fondées par Ferdinand Brunot en 1911, pour ensuite recevoir le dépôt légal des documents sonores à partir de 1938, son domaine s'est depuis élargi au dépôt légal des images animées et des documents multimédias. Son fonds contient actuellement près de 900 000 documents sonores, 90 000 documents vidéos et 60 000 documents multimédias. Il possède, lui

aussi, des images fixes telles que celles intégrées dans les fonds sonores des collectes ethnomusicologiques, comme les photographies prises à l'occasion de l'Exposition coloniale de 1931 à Paris, celles de Geneviève Massignon en Acadie, ou des photographies sur le jazz dans la collection Charles Delaunay. Mais le Département de l'audiovisuel est également à l'initiative d'une vaste collection d'images fixes numérisées consultables sur les postes audiovisuels du site Tolbiac-François Mitterrand en haut et rez-de-jardin.

Définition du projet

Le projet de constitution d'une collection d'images fixes numérisées voit le jour en 1990, à l'époque de l'Établissement public de la Bibliothèque de France (EPBF) et a, depuis, connu plusieurs étapes. Une d'entre elles, et non des moindres, est consé-

1. Arts du spectacle, cartes et plans, estampes et photographie, manuscrits occidentaux et orientaux, musique, monnaies et médailles dépendant du site de Richelieu, Bibliothèque de l'Arsenal, Bibliothèque-Musée de l'Opéra.

2. Département philosophie, histoire et sciences de l'homme, Département droit, économie et politique, Département sciences et techniques, Département littérature et art, Département de l'audiovisuel dépendant du site de Tolbiac.

IMAGES FIXES NUMÉRISÉES À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

Catherine Éloi, conservateur des bibliothèques, après avoir été responsable du service public dans le Département littérature et art, à la Bibliothèque nationale de France, est chef du Service Images au sein du Département de l'audiovisuel de cette même bibliothèque.

cutive à la fusion entre l'EPBF, né du projet de François Mitterrand, et la Bibliothèque nationale.

L'EPBF souhaitait, à l'origine, proposer et exploiter un programme de numérisation de près de 300 000 images fixes, affichant ainsi sa volonté de constituer des collections dans un contexte résolument multimédia³ (images fixes, animées, son et imprimés bien sûr), différents types de supports étant ainsi regroupés dans un même lieu. Des institutions publiques dont la Bibliothèque nationale, établissement alors encore séparé de l'EPBF, des institutions privées, ainsi que des agences photo devaient être démarchées pour créer ce fonds spécifique.

En 1994, à la fusion de l'EPBF et de la Bibliothèque nationale, il est décidé de donner une part plus importante aux collections de la Bibliothèque nationale qui, dès lors, vont représenter la moitié du fonds des images fixes numérisées. Le Département de l'audiovisuel pilote la sélection dans les livres illustrés issus du fonds de la BnF et la sélection dans les collections extérieures à la BnF, les départements spécialisés s'occupent de proposer une sélection des images à numériser issues de leurs collections.

En 1998, la politique de numérisation connaît une nouvelle orientation avec l'affirmation d'une politique volontariste vis-à-vis d'Internet. Ce sera le projet Gallica qui se développera parallèlement au projet d'images fixes numérisées et proposera des fonds libres de droits (imprimés

comme images) selon des thématiques bien précises (Voyages en France, par exemple).

Ces différentes étapes n'ont pas modifié la volonté première du projet né d'un constat : les chercheurs se tournent plus volontiers vers le texte et oublient parfois que l'image est une source précieuse pour la recherche, paradoxe dans un pays comme la France où est née la photographie, et où les fonds d'images sont d'une richesse infinie.

taire et informatif de l'image est toutefois privilégié.

Il n'était évidemment pas question d'offrir à la consultation les documents photographiques originaux eux-mêmes. Dès lors, la numérisation comme méthode de constitution et moyen de consultation est vite apparue comme une évidence, même s'il s'agissait au début du projet d'une technique encore balbutiante. La fonction essentielle de ce fonds d'images numérisées était de faciliter

Poste audiovisuel montrant une planche de l'Encyclopédie des voyages. L. F. Labrousse, dessinateur; Jacques Grasset Saint-Sauveur, auteur du texte. Paris : Grasset Saint-Sauveur, Dero, 1796. Bibliothèque du musée de l'Homme, Réserve F24 G76 1796. Clicbé : Sylvie Biscioni, BnF.

La Bibliothèque de France n'a pas voulu laisser ignorer ce patrimoine et a donc décidé d'intégrer dans son projet l'image fixe. Ainsi serait mis à la disposition tant des chercheurs que d'un public plus large, en complément à ses collections d'imprimés, un ensemble homogène et cohérent d'images. Il ne s'agit pas de proposer un ensemble exhaustif de documents iconographiques pouvant servir à une recherche encyclopédique ni de proposer un fonds représentatif de l'histoire de la photographie. Le parti pris est plutôt de collecter des images de référence, et aussi de mettre à jour et de proposer des documents peu connus ou inédits. L'intérêt plastique reste présent, mais l'aspect documen-

l'accès à l'information en offrant une version électronique de documents originaux, jusqu'à présent incommunicables en raison de leur fragilité, de leur caractère précieux, ou de leurs difficultés d'accès (fonds privés ou professionnels...).

Valoriser le patrimoine français méconnu pour offrir aux chercheurs de nouvelles sources de recherche et de références, et donner au grand public une meilleure connaissance de cette richesse⁴, tel était l'enjeu du projet Images fixes de la Bibliothèque nationale de France.

4. Rappelons ici les modalités d'accès aux salles sur le site de Tolbiac. Salles haut-de-jardin : accès à partir de 16 ans ; salles rez-de-jardin : réservées aux chercheurs justifiant d'une recherche.

3. La composante audiovisuelle de l'EPBF fut soumise à l'expertise de plusieurs spécialistes, voir : Isabelle Giannattasio, « Enrichissements du Département de l'audiovisuel », *Revue de la BnF*, n° 3, octobre 1999, p. 75-77. Pour le projet Images fixes numérisées voir plus particulièrement : Commission « photographie », Rapport de synthèse par Geneviève Dieuzeide, présidente de la commission, juillet 1990.

Marchande de crème, *Eugène Atget, 1898-1899.*
BnF, Département des estampes et de la photographie, n° Atget 3282.

Les partenaires et la politique documentaire

Choisir des partenaires extérieurs fut délicat, car il fallait opérer une sélection parmi toutes les institutions et tous les organismes ou agences en relation avec la photographie en France, le patrimoine photographique français étant particulièrement dispersé. Ils ont été choisis au regard de la politique documentaire définie pour le projet.

On peut définir quatre groupes de partenaires : les collections publiques, y compris, bien sûr, celles de la Bibliothèque nationale de France ou encore celles de la Direction du patrimoine, les agences de presse, les photographes indépendants et les associations professionnelles. La philosophie de ces partenariats est, nous l'avons dit, non pas de proposer à la consultation la totalité des fonds,

mais, au contraire, de pratiquer une sélection représentative pour que l'essentiel soit présent à la Bibliothèque, et que l'établissement soit un relais vers la collection tout entière. Ainsi le chercheur, s'il souhaite explorer davantage le fonds consulté, s'adressera au partenaire propriétaire de la collection, systématiquement mentionné dans la notice du catalogue.

La politique documentaire établie pour la constitution de ce fonds s'est efforcée de croiser plusieurs critères, tout en étant rigoureuse sur la cohérence d'ensemble de la collection. Les principaux critères furent les suivants :

- être en phase avec les disciplines développées sur le site de Tolbiac-François-Mitterrand. La politique documentaire concernant les fonds numérisés a donc suivi cette configuration, à l'exception du juridique et

de l'économique, car la nature même des fonds d'images fixes ne recouvre pas cette notion ;

- valoriser les fonds les plus inédits, peu « vus », souvent inaccessibles pour des raisons de conservation, et qui sont autant de sources importantes pour la recherche et la découverte par le grand public d'images méconnues ;

- respecter les spécificités de l'image fixe dont la nature, les supports, les méthodes de travail de ceux qui en sont les auteurs font un média à part. Le traitement des documents en lots correspond à la composition des fonds abordés, et à l'esprit de la création photographique dans le domaine documentaire ;

- être complémentaire avec les autres médias du Département de l'audiovisuel, pilote du projet, à savoir l'image animée et le son. Si, d'une manière générale, les thématiques recouvertes sont les mêmes, l'aspect multimédia de l'offre documentaire n'est pas un élément négligeable. Ainsi, pour un sujet donné, le lecteur disposera de quatre médias : imprimé, son, image animée et image fixe.

Guidée par ces critères, la collection d'images fixes numérisées a été structurée en grands ensembles disciplinaires, d'où émergent des axes forts que nous détaillons ici.

Premier axe fort : l'ethnologie. Cette thématique est abordée d'un point de vue historique et met l'accent sur les grandes missions ethnographiques qui se sont développées, notamment grâce à l'apparition de la photographie. La campagne dans les livres illustrés de voyage traite la partie d'iconographie graphique depuis le XVI^e siècle grâce aux collections de la Bibliothèque nationale de France et de la bibliothèque du musée de l'Homme. Le volet fin du XIX^e-début du XX^e siècle est traité grâce aux fonds du musée de l'Homme et à la Documentation française, qui possède, pour sa part, une collection d'environ 6000 clichés sur l'Afrique noire francophone et Madagascar. Un tiers a été sélectionné pour le projet

Images fixes et, plus particulièrement, celles qui recouvraient un caractère ethnographique (photographies de différentes ethnies, de leurs habitats, de leurs mœurs et coutumes...). Bien entendu, le fonds photographique de l'Exposition coloniale du Département de l'audiovisuel fut également utilisé.

Deuxième axe fort : la sociologie. Cette thématique est abordée uniquement dans le cadre de la vie sociale en France. Les fonds ont été choisis en fonction de la démarche systématique de leur auteur à vouloir apporter un témoignage sur la vie quotidienne et les particularités de son temps. Ainsi le Département des estampes et de la photographie a proposé le fonds Atget, du nom de Jean-Eugène Atget, photographe professionnel qui décida, dans les années 1890-1900, de photographier les quartiers anciens de Paris, tout en faisant également des séries thématiques sur les métiers. Ce fonds de référence, constitué de près de 4000 épreuves, est très consulté par les spécialistes de l'histoire de Paris. Sa numérisation a permis de le sortir du cercle des spécialistes et le mettre à la disposition d'un public plus large, il s'inscrit parfaitement dans la thématique de la société française, tout comme les clichés de Jacques-Henri

Nana,
Émile Zola, aut. du texte ;
André Gill, Bertall, dess. ;
G. Bellenger, Bigot,
Clairin... et al., grav.
Paris : Marpon
et Flammarion, 1882.
BnF, impr: 4°-Y2-2197.
Cliché : BnF

Lartigue. Pour ce dernier, une sélection d'environ 3000 clichés montre le travail que le célèbre photographe a effectué depuis l'âge de 7 ans : retracer les événements quotidiens de sa famille et de ses amis (il fut un proche de Van Dongen, de Picasso, de Cocteau...), mais aussi être un chroni-

queur de la vie mondaine française qu'il fréquentait avec assiduité.

Troisième axe fort : l'histoire. La période couverte s'étend de la seconde guerre mondiale à l'époque contemporaine, et est abordée principalement par des documents photographiques issus de l'image de presse. Les plus grandes agences ont été contactées pour des sélections portant sur plusieurs milliers d'images. Citons pour mémoire les agences Magnum, Rapho, Vu, Contact Press Images, l'AFP, Gamma, Sipa, Sygma. Les sujets traités sont les grands événements qui ont fait l'histoire du monde dans cette seconde partie du XX^e siècle : la création d'Israël, la guerre froide, les événements dans les pays de l'Est, la Chine, la vie politique en France, etc.

Au-delà de l'histoire, l'histoire de la photographie et de l'image de la presse est représentée par le choix de fonds qui l'ont marquée : la seconde guerre mondiale par Robert Capa, la Chine par Henri Cartier-Bresson, Mai 68 par Caron. La collec-

Rue Saint-Jacques, 6 mai 1968, à Paris. Cliché : Gilles Caron (Contact Press Images).

tion de la Documentation française sur la seconde guerre mondiale est particulièrement intéressante, car elle rassemble des fonds provenant des forces alliées et des fonds d'agences saisies pour collaboration.

Autres axes forts : les sciences, abordées ici grâce à trois thématiques, les sciences naturelles, avec une importante iconographie graphique provenant de la campagne dans les livres illustrés de la Bibliothèque nationale de France et des collections de la bibliothèque du Muséum national d'histoire naturelle, l'astronomie et son histoire avec des documents graphiques et photographiques issus des collections de l'Observatoire de Paris, la médecine avec un bref éclairage sur son histoire au travers de documents sur Pasteur et Marie Curie, et un large choix d'images provenant de la recherche médicale actuelle, comme le fonds sélectionné au bureau de l'image à l'INSERM, Institut national de la santé et de la recherche médicale, concernant plus particulièrement l'imagerie médicale contemporaine (systèmes anatomiques sains ou atteints de pathologies...).

La littérature : là encore, les fonds d'ouvrages illustrés de la Bibliothèque nationale de France issus des collections imprimées des départements thématiques ou de la Réserve ont été beaucoup sollicités, et ont permis de constituer une belle anthologie des illustrations des grands textes littéraires⁵. La collection d'images fixes numérisées propose également une approche intéressante de la littérature grâce aux portraits d'écrivains issus des fonds des photographes indépendants (Denis Roche, Hervé Guibert, Bruno de Monès), ainsi que de certaines agences photographiques comme Vu, Métis, Tallandier, ou encore Rapho, où se sont distingués Robert Doisneau, Willy Ronis, Édouard Boubat, photographes au style intimiste.

5. Pour des raisons de droits, on ne trouvera pas d'illustrations d'ouvrages du XX^e siècle, quelle que soit la thématique.

Le Département de la musique s'est lancé dans le projet des images fixes numérisées en puisant dans son fonds de portraits de musiciens et en proposant à la numérisation quelque 9 000 documents concernant les compositeurs français ou étrangers du XVI^e au XX^e siècle. Les agences de presse ont constitué un fonds iconographique important sur le jazz ou la pop music, avec une série d'images d'artistes et de concerts.

Le traitement technique et documentaire

Dès lors qu'il s'agit de choisir et de traiter avec un partenaire externe à la Bibliothèque nationale de France, un lien contractuel s'établit, une convention est signée par les deux parties, dont voici quelques éléments : un accès est donné à l'ensemble du

fonds du partenaire pour effectuer la sélection, les documents choisis sont ensuite fournis à la BnF selon une forme convenue entre les deux parties, la BnF prenant en charge la numérisation, quand elle n'est pas déjà faite, auprès d'un prestataire extérieur choisi dans le cadre d'un marché public. Les conventions précisent également les possibilités d'utilisation des images, à savoir : sur écran dans les locaux de la BnF. Toute autre utilisation, comme une transmission à distance, demande une modification de la convention.

Une fois les conventions passées, commence un autre travail, celui du traitement technique et documentaire. Il s'agira d'abord pour le documentaliste de faire une sélection à partir du fonds proposé par l'institution ou l'agence. Puis sont constitués des lots cohérents d'en moyenne 25 images, le traitement par lot étant

« Homme mangeant à une table de café parisien », dans Croquis parisiens, Joris-Karl Huysmans, aut. du texte ; J.L. Forain, J.F. Rafaëlli, dess. et grav. Paris : H. Vaton, 1880. BnF, Réserve des livres rares, cote impr. Res 8_Li3 751 B. Clicbé : BnF

Le dépôt légal des images animées au Département de l'audiovisuel

Les collections du Département de l'audiovisuel de la Bibliothèque nationale de France s'enrichissent grâce au dépôt légal et aux acquisitions courantes et rétrospectives. Le département est actuellement dépositaire de la plus ancienne et de la plus importante collection phonographique, vidéographique et multimédia constituée en France. Si le Centre national du cinéma est responsable du dépôt légal des vidéogrammes sur supports photochimiques (films pellicules : 16 mm, 35 mm, etc.) et l'Institut national de l'audiovisuel du dépôt légal des émissions de radio et de télévision, la Bibliothèque nationale de France, quant à elle, reçoit les vidéogrammes autres que ceux fixés sur support photochimique. Elle dispose à ce jour d'une collection vidéo de près de 90 000 documents. Ce fonds patrimonial connaît aussi tous les types de supports vidéo, du plus courant (VHS) au plus récent (DVD), en passant par des supports aujourd'hui obsolètes (Betamax, V2000, Laser Disc, Vidéo CD...).

Les textes juridiques de référence en matière de dépôt légal sont le texte de la loi n° 92-546 du 20 juin 1992 (*Journal officiel* du 23 juin 1992) et son décret d'application n° 93-1429 du 31 décembre 1993 (*Journal officiel* du 1^{er} janvier 1994).

Selon les termes de la loi, le dépôt légal doit être effectué par l'éditeur, le producteur, le commanditaire ou l'importateur. Il se fait en deux exemplaires d'une parfaite qualité technique, dès lors que ces documents sont mis à la disposition d'un public. Ce dernier terme s'entend de façon très large : toute communication, diffusion, représentation excédant le cercle de famille.

Grâce à une politique active de prospection au sein du département pour faire connaître le caractère obligatoire et nécessaire du dépôt légal, les collections vidéo s'accroissent d'environ 6 à 7 000 documents par an (cf. tableau 1).

Quelques chiffres

Tableau 1

Nombre de dépôts en 2000	5945
Nombre total de dépôts *	87 807
Nombre total de déposants *	2 809

Tableau 2

Les 11 « premiers » déposants	Nombre de dépôts 2000	Nombre total de dépôts*
1 POLYGRAM / UNIVERSAL	471	3 697
2 WARNER HOME VIDEO	132	3 388
3 PFC vidéo	781	2 826
4 CNDP	254	2 758
5 FILM OFFICE	203	2 516
6 TF1 vidéo	261	2 142
7 FIL A FILM (cessation d'activité en 2000)	0	1 770
8 GC TRISTAR HOME VIDEO	217	1 578
9 SONY MUSIC ENTERTAINMENT FRANCE	206	1 483
10 CIC vidéo	105	1 240
11 LINTAS	142	1 047
Total	2 772	24 445

Tableau 3

Nombre de déposants *	Nombre total de dépôts *
1 031	1
1 531	2 à 50
109	50 à 100
62	100 à 200
43	200 à 400
12	400 à 600
10	600 à 900
11	900 et plus

Comme on le voit dans les tableaux 2 et 3, il existe de grandes disparités parmi les déposants. Onze déposants totalisent 24 445 dépôts, soit 1/3 de la collection totale. Mais la majorité des déposants ont une production ou un catalogue moins étendus. Ce sont parfois des producteurs indépendants produisant ponctuellement des œuvres audiovisuelles, ou encore des organismes dont la production d'œuvres audiovisuelles n'est pas l'activité principale, comme les associations ou les entreprises.

Cette diversité des déposants, due à la définition très large donnée à la notion de « mise à disposition d'un public » fait de la collection d'images animées constituée grâce au dépôt légal un fonds d'une grande richesse. L'édition commerciale représente, bien sûr, une forte part dans ces dépôts, permettant ainsi de faire rentrer dans les collections de la Bibliothèque nationale de France des films diffusés en salle ou à la télévision, et édités ensuite sur support vidéo, ou encore des captations de spectacles vivants (cf. tableau 4).

L'autre versant de cette collection, moins connu, est constitué pour partie de productions dites « institutionnelles » qui ne peuvent être trouvées dans le commerce. En effet, les entreprises, les universités, les associations, les collectivités locales se servent de la vidéo à des fins promotionnelles, pédagogiques ou relationnelles. Au même titre que les « majors », ces organismes doivent déposer à la Bibliothèque nationale de France leurs productions audiovisuelles. Ce qui constitue un fonds original de films d'entreprises promotionnels ou de communication interne, de films de formation ou de pédagogie.

Tableau 4

Type de documents *	Pourcentage
Documents, documentaires	41 %
Publicité	8 %
Fictions	44 %
Spectacles vivants	3 %
Variétés, vidéoclips, télévision	4 %
Total	100 %

Les documents déposés au titre du dépôt légal sont consultables par les chercheurs ainsi que le prévoit la loi du 22 juin 1992.

Catherine Éloi

* Chiffres au 31 décembre 2000.

l'option choisie dans le cadre de l'exploitation technique et documentaire des fonds numérisés et la consultation du catalogue (1 lot = 1 notice bibliographique). Après sélection, vient ensuite la numérisation des lots choisis, opération indispensable à l'utilisation du document dans un environnement informatique, avec, comme définition de numérisation, pour le contrôle, de 512 x 768 pixels - formats imquettes -, et, pour la consultation, de 1024 x 1536 pixels.

Les lots d'images traités par le prestataire sont accompagnés des légendes originales qui sont saisies par le prestataire numérisateur.

Vient ensuite la phase de contrôle qualité des lots numérisés et des légendes saisies chez le prestataire, ce travail étant fait par les agents de la Bibliothèque nationale de France à partir d'une station de travail dédiée à cet effet, affichant en même temps imquettes, légendes et notice de pré-catalogage. La pré-notice, établie d'après la sélection des images sur la base Ever-Loris (une des bases de catalogage pour l'audiovisuel), est alors complétée avec, notamment, l'attribution des mots-matière. Les images numérisées, gravées sur cédéroms, et les légendes sont chargées sur le système audiovisuel, système servant à la consultation des documents sonores, des images animées et fixes, ainsi que des documents multimédias.

La consultation des images fixes numérisées se fait sur les postes audiovisuels de la BnF sur le site Tolbiac-François Mitterrand, aux deux niveaux du site. Les postes, dont les

écrans sont d'une taille de 17 pouces, donnent la possibilité d'afficher en imquettes une série de photos, ou d'afficher et d'agrandir une image

Il y a actuellement 205 000 images fixes numérisées consultables sur les postes audiovisuels du site Tolbiac-François-Mitterrand

plein écran. L'accès aux notices se fait par le Catalogue des documents sonores et audiovisuels⁶.

Dans les conventions signées avec les partenaires, le droit à la reproduction est accordé aux chercheurs du rez-de-jardin par sortie d'imprimante. Les reproductions sont strictement réservées à l'usage privé du chercheur. Le logo de la Bibliothèque nationale de France apparaît sur la reproduction empêchant ainsi toute exploitation commerciale.

Il y a actuellement 205 000 images fixes numérisées consultables sur les postes audiovisuels du site Tolbiac-François-Mitterrand. Le projet des images fixes a représenté un investissement important pour la Bibliothèque nationale de France, mais il

répondait à des enjeux techniques et documentaires fondamentaux pour l'établissement : valoriser le patrimoine, faciliter la recherche iconographique, privilégier l'approche de plusieurs supports pour un même sujet, et répondre aux besoins des chercheurs et à l'envie du grand public.

La numérisation des images et son exploitation continuent sous d'autres formes à la Bibliothèque nationale de France. Gallica a repris une partie de ce fonds d'images numérisées, celles libres de droits, pour les rendre accessibles sur le site web⁷, au même titre que les ouvrages imprimés numérisés. Gallica prend ainsi en quelque sorte le relais, en substituant la consultation chez soi à la consultation sur place. Le projet de consultation d'images fixes numérisées était une des étapes de cette évolution.

Progressivement, et sans renoncer à ce qui fait son identité, c'est-à-dire la possession en ses murs d'une des plus grandes collections de documents au monde, la Bibliothèque nationale de France passe à l'heure du document virtuel avec succès. Des choix de thématiques à venir sur Gallica (Voyages en Afrique, en Italie...) permettront de mettre à la disposition des internautes un nombre sans cesse croissant d'images et de textes libres de droits. Mais ce sont des projets qui puiseront surtout dans le fonds patrimonial de la BnF, plutôt que dans les collections extérieures.

Mai 2001

6. Catalogue accessible en ligne sur : <http://www.bnf.fr>

7. Consultable en ligne sur <http://gallica.bnf.fr/>